

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2010

DÉLIBÉRATION n°2010-046

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	27
Date de convocation :	
22 juin 2009	

L'an deux mille dix, le 28 juin à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA Isabelle GULGLIELMO, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à Mme Catherine LE BAS, M Yves PICHON qui a donné pouvoir à Mme Mireille PERINEL, Mlle Sophie FAUCON-BIGUET qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU

Absente : Mme Houria LATRECHE, Mme Maud BLANCHARD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Florence LOMBARD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Angèle ABBATTISTA

Objet : SOLIDARITE - JEUNESSE – tarifs des sorties jeunesse pour l'été 2010

Angèle ABBATTISTA propose les mini-camps suivants rattachés à l'accueil de loisirs jeunes pour l'été 2010:

- séjour à Marseille pour les 10 / 14 ans du 12 au 16 juillet 2010 pour 7 jeunes
- séjour à Marseille pour les 15 / 17 ans du 26 au 30 juillet 2010 pour 7 jeunes

Le prix proposé aux familles correspond au prix d'une journée de Centre de Loisirs selon leur quotient familial CAF avec un supplément de 13 € par jour. Ce supplément est fixe pour chaque participant, il correspond aux dépenses liées aux prestations du séjour. Pour les 2 séjours, le montant du séjour varie de 89.50 € à 170 €.

Chaque tarif (plancher-plafond) est indiqué sur les annexes jointes.

Le rapporteur entendu,

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- AUTORISE la mise en application des tarifs proposés pour ces séjours

VOTE : POUR 26

ABSTENTION : 1 (BOUZERARA Kamel)

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 29 juin 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER